

# Référentiel de formation

## Sport Santé Bien-Être

La Réunion



# Actualisation du référentiel de formation « Sport Santé Bien Être »

La dynamique Sport Santé Bien Être menée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS Réunion) s'appuie sur le développement de 4 axes de travail majeurs en interconnexion :

- Axe 1 : La gouvernance
- Axe 2 : La labellisation des créneaux SSBE sur le territoire et la formation régionale complémentaire Sport Santé
- Axe 3 : Le plaidoyer politique en faveur d'un développement territoriale du sport santé
- Axe 4 : La communication et la visibilité de l'offre SSBE sur le territoire

Dans le cadre de la labellisation régionale des créneaux SSBE proposés par les opérateurs de terrain, le cahier des charges, rédigé conjointement avec les acteurs du sport et de la santé, met l'accent sur des critères spécifiques, relatifs à la qualité et la sécurité de l'offre.

Le critère N°1 de sécurité fait référence au domaine de la formation et des compétences requises pour pouvoir développer et encadrer des activités Sport Santé Bien Être (SSBE). Les récentes évolutions législatives<sup>1</sup> ainsi que la montée en compétences des professionnels et des bénévoles du sport et de la santé ont logiquement conduit à une actualisation du référentiel de formation rédigé en 2018.

Le pilotage de la politique régionale s'appuie sur l'animation de plusieurs instances de travail, chacune apportant des réflexions et des orientations spécifiques sur les axes de développement mentionnés ci-dessus.

Dans ce cadre, le comité technique formation, piloté par la DRAJES et l'ARS est composé des organismes de formation SSBE sur le territoire, des représentants de la filière de formation STAPS-APAS de l'Université de la Réunion, de l'URPS médecins libéraux, kinésithérapeutes, SFP-APA 974, de l'IREPS, et d'experts selon le besoin. Celui-ci a récemment statué sur les modifications à apporter au référentiel initial.

La première année de mise en œuvre de la formation régionale « Sport santé pour Tous » (Niveau 1) a abouti à quelques ajustements mais la plupart des modifications viennent préciser les modalités de mise en œuvre de la formation régionale « Sport santé sur ordonnance » (Niveau 2) tant sur le fond que sur la forme.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée / Arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

## Table des matières

<b>Recommandations d'organisation de la formation SSBE à La Réunion.....</b>	<b>4</b>
<b>Schématisation des parcours de formation et prérogatives d'encadrement selon les diplômes et qualifications - .....</b>	<b>5</b>
<b>Éléments de structuration du référentiel de formation « Sport Santé pour tous » « Sport Santé sur ordonnance » à La Réunion.....</b>	<b>7</b>
<b>Référentiel de formation « Sport Santé pour tous ».....</b>	<b>8</b>
<b>Les prérequis.....</b>	<b>8</b>
Des aspects règlementaires : .....	8
Des aspects motivationnels : .....	10
<b>Les compétences visées .....</b>	<b>10</b>
Des compétences relationnelles .....	11
Des compétences bio-psycho-sociales .....	11
Des compétences organisationnelles et méthodologiques.....	11
<b>Les contenus pédagogiques validés .....</b>	<b>12</b>
<b>Compétences des intervenants-formateurs.....</b>	<b>13</b>
<b>Remarques et avis complémentaires .....</b>	<b>14</b>
<b>Synthèse – Grille de lecture formation « Sport santé pour tous ».....</b>	<b>15</b>
Organisation de la formation « Sport santé pour tous » .....	16
<b>Référentiel de formation « Sport Santé sur ordonnance ».....</b>	<b>17</b>
<b>Les prérequis .....</b>	<b>17</b>
Des aspects organisationnels .....	17
Des aspects motivationnels.....	18
<b>Les compétences visées .....</b>	<b>19</b>
<b>Les contenus pédagogiques validés .....</b>	<b>21</b>
<b>Compétences des intervenants-formateurs.....</b>	<b>23</b>
<b>Synthèse – Grille de lecture « Sport Santé sur ordonnance » .....</b>	<b>24</b>
Organisation de la formation « Sport santé sur ordonnance » .....	25

## Recommandations d'organisation de la formation SSBE à La Réunion

L'évolution de la législation en matière de formation et de qualification requises pour l'encadrement du Sport Santé au niveau national impacte la structuration initialement définie du SSBE au niveau régional.

Si la formation régionale doit toujours s'envisager dans le sens **d'un parcours de formation** avec une logique d'évolution des compétences d'encadrement du « sport santé pour tous » vers le « sport santé sur ordonnance », l'existence aujourd'hui de certifications fédérales et de certificats de qualification professionnelle spécifiques au sport santé sur ordonnance doit être intégrée à nos réflexions.

Le présent référentiel fixe les conditions de formation à respecter par les organismes de formation labellisés par la DRAJES à La Réunion et dans le respect du cahier des charges SSBE. Le schéma ci-après, actualisé, vient apporter une visibilité sur le processus de formation local.

**ATTENTION** : La logique de parcours de formation présentée dans le cadre de la labellisation SSBE régionale ne fixe pas de cadre supplémentaire à la législation en vigueur, il ne se substitue pas aux textes réglementaires. A savoir, les aptitudes et prérogatives d'encadrement précisées dans les arrêtés<sup>2</sup> et relatives aux certificats de qualification professionnelles et certifications fédérales sont reconnues comme suffisantes pour la labellisation de créneaux sport santé pour tous et sport santé sur ordonnance. Cette logique de parcours est une recommandation pour les acteurs du sport santé en vue d'acquérir les savoirs, savoirs faire et savoirs être dans l'encadrement du public et en adéquation avec la philosophie de la Stratégie Régionale Sport Santé à La Réunion.

**Les stagiaires formés auprès des organismes labellisés par la DRAJES et respectant le cadre de la formation régionale « Sport pour tous » et « Sport sur ordonnance » sont reconnus comme ayant acquis les compétences complémentaires mentionnées dans ce référentiel et aptes à encadrer des publics spécifiques dans le respect des prérogatives des diplômes professionnels.**

Les conditions d'accession aux différentes formations restent inchangées et doivent se voir de manière évolutive, prenant en considération des critères comme l'expérience ou le projet de structure et non cloisonnées en termes de métier ou de diplôme. L'inclusion des orientations et obligations issues des arrêtés relatifs aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin intervenant dans la prise en charge des personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie<sup>3</sup>, doit être prise en compte dès l'entrée des encadrants dans ce parcours et quel que soit le niveau de formation choisi.

**Rappel** : Groupe de travail composé en 2017 de 17 partenaires représentant 11 structures différentes  
**Aujourd'hui** : Comité technique formation statuant sur les orientations stratégiques de la formation régionale SSBE et validation des évolutions lors du comité du pilotage SSBE du 11 octobre 2022.

<sup>2</sup> Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée /

Arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

<sup>3</sup> Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

## Schématisation des parcours de formation et prérogatives d'encadrement selon les diplômes et qualifications - Article D.1172-2 du code de la santé publique

Le schéma ci-après actualise le précédent organigramme de formation présent dans le référentiel régional de 2018. Il prend en considération les récents arrêtés rédigés conjointement par les ministères chargés des sports et de la santé, notamment concernant la liste des certifications fédérales et des CQP/TFP autorisés à assurer une activité physique adaptée sur prescription médicale.

Les parcours de formation figurant sur cet organigramme correspondent aux parcours **recommandés** pour l'acquisition d'une labellisation régionale par créneaux d'activité physique déposés à la DRAJES. Ces parcours n'ajoutent pas d'exigences régionales supplémentaires que ceux figurant sur le tableau des interventions des professionnels et autres intervenants (Annexe 4 ci-dessous) notamment concernant l'encadrement du sport sur ordonnance, mais précisent les attendus et les recommandations pour une labellisation régionale.

*« Pour les patients présentant des limitations fonctionnelles modérées, minimales ou aucune limitation, le médecin peut prescrire une activité physique et les orienter de préférence vers les professionnels mentionnés dans les recommandations issues du rapport du Pr X. Bigard en fonction des compétences et savoir-faire qu'il estime nécessaires. Ces recommandations sont en effet appelées à être reprises par les sociétés savantes »*

*Extrait de l'Instruction interministérielle n°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017*

### ANNEXE 4 - TABLEAU DES INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS ET AUTRES INTERVENANTS

DOMAINES D'INTERVENTION PREFERENTIELS DES DIFFERENTS METIERS				
Limitations Métiers	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens (dans leur champ de compétences respectif)	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ <sup>1</sup>	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ <sup>1</sup>	non concernés

Instruction interministérielle n°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars

<sup>1</sup> Concernés à la condition d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire



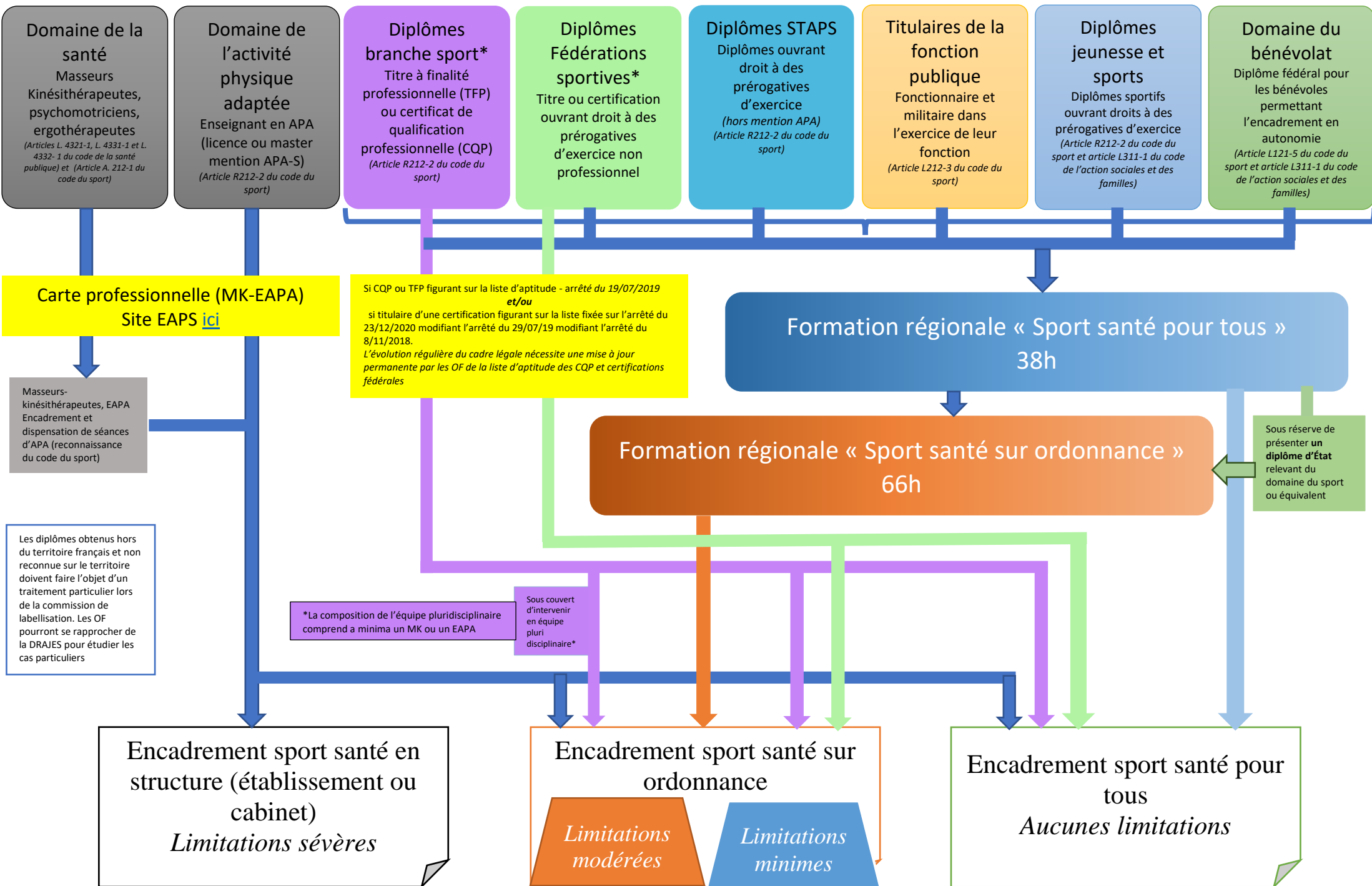


Fig. 1 : Schéma de structuration des parcours de formation pour la labellisation SSBE régionale (actualisé au 14 septembre 2022 et sous réserve de modifications selon l'évolution de la réglementation)

## Éléments de structuration du référentiel de formation « Sport Santé pour tous » « Sport Santé sur ordonnance » à La Réunion

Le contenu ci-après est élaboré grâce à la compilation des différents échanges réalisés dans le cadre des rencontres auprès des acteurs principaux du sport santé à La Réunion. Il prend également en compte les différents retours proposés lors des comités techniques formation en présence de professionnels du sport, de la santé et des organismes de formation reconnus par la DRAJES. Il s'agit de mettre en lumière les consensus autour d'une grille de lecture préétablie et répertoriant les principaux critères de mise en œuvre d'une formation. A cela s'ajoute des données issues des textes de références en SSBE, des éléments inspirés de plusieurs dynamiques régionales et particulièrement des retours d'expériences des partenaires de terrain après 2 années de mises en œuvre opérationnelle.

Les critères de lecture retenus pour illustrer ce référentiel de formation aussi bien en « sport pour tous » qu'en « sport sur ordonnance » sont les suivants :

- Les prérequis pour les participants
- Les compétences attendues à l'issue de la formation
- Les contenus pédagogiques
- La durée (nombre de jours et/ou volume horaire global)
- Les compétences des intervenants

A l'issue de ce travail descriptif, nous proposons un tableau récapitulatif et synthétique de l'architecture type pour chacune des formations.

## Référentiel de formation « Sport Santé pour tous »

Pour rappel, la formation « Sport santé pour tous » vise comme objectif le maintien, le renforcement et/ou l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine du Sport Santé Bien Etre (SSBE) en direction des acteurs souhaitant encadrer des pratiquants ne présentant pas de limitations. Le « sport santé pour tous » s'inscrit dans une visée d'amélioration ou de maintien du capital santé par une remise en forme, une pratique régulière et une diminution de la sédentarité des bénéficiaires.

Les bénéficiaires (pratiquants) inclus dans ce volet d'action recherchent une activité physique à visée santé, non compétitive, les engageant vers l'atteinte des recommandations nationales.

Le public bénéficiant de cette offre ne présente **aucune contre-indication à la pratique sportive** (certificat médical d'absence de contre-indication délivré par le médecin traitant). En revanche, il est possible de rencontrer des personnes présentant **des facteurs de risques** connus sans pour autant être limitant dans la pratique physique. L'enjeu de ce niveau d'intervention est bien de développer l'offre de sport-santé sur le territoire et de promouvoir l'activité physique régulière pour tous.

Le parcours de formation en SSBE tel qu'il a été défini par les acteurs de terrain **recommande** de passer par la formation « Sport santé pour tous » pour ensuite prétendre accéder à la formation « sport santé sur ordonnance ».

Dans certains cas, l'organisme de formation pourra positionner le stagiaire, **après la réalisation d'un entretien**, directement dans la formation « sport santé sur ordonnance » sans passer par la formation « sport santé pour tous »<sup>4</sup>.

L'évolution des contenus de formation entre chaque formation réside dans l'approfondissement des apports et des compétences requises pour un encadrement en toute sécurité. A cet égard, chaque organisme de formation sera en mesure de définir le parcours propre à chaque stagiaire en tenant compte de son positionnement, des diplômes obtenus, de l'expérience dans l'encadrement sportif et du projet formulé.

### Les prérequis

Les prérequis permettent de s'assurer de la bonne adéquation entre les profils des participants, la dynamique territoriale SSBE et les contenus de formation proposés. Ces prérequis invitent le participant à se positionner au regard de son projet professionnel en amont de la formation et permettent à l'organisme de formation de disposer d'une communauté de professionnels informés, s'inscrivant dans la dynamique de SSBE.

#### Des aspects règlementaires :

- Le schéma proposé en introduction permet d'identifier immédiatement les prérequis en termes de diplômes quel que soit le domaine d'intervention (Sport, Santé, fonction publique, ...). Il s'agira donc de s'assurer du niveau de diplôme exigé et de sa validité.

Les participants à la formation devront avoir 18 ans révolu et titulaires de la carte professionnelle EAPS (Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport) ou d'un certificat médical de non contre-indication à "la pratique et à l'enseignement des activités physiques ou sportives"

---

<sup>4</sup> Les modalités de passage (critères) seront définies en comité technique et transmis en annexe de ce document



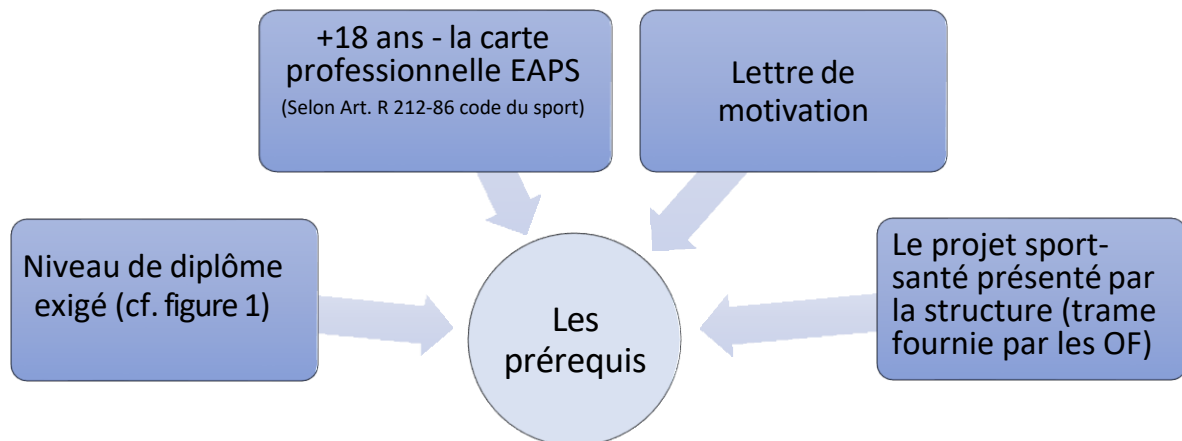
- Les organismes de formation s'engagent à demander aux participants de présenter à minima un certificat de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) de moins de 5 ans ou équivalent. Dans le cas contraire il est fortement recommandé de suivre un programme de recyclage<sup>5</sup>. Selon les possibilités de chaque organisme, il peut être envisagé d'inclure dans le programme de formation « Sport Santé pour tous » un module de formation au PSC1.

---

<sup>5</sup> Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

### Des aspects motivationnels :

L'inclusion des participants dans une formation « Sport pour tous » doit être soumise à une demande motivée de la part de celui-ci. Une lettre de motivation présentant les projets personnels et professionnels dans le domaine du sport santé engage le participant à se projeter sur les pistes d'actions possibles à l'issue de la formation. Ce projet peut, pour le cas d'un salarié, s'intégrer dans une démarche plus globale de la structure, ou pour un professionnel non salarié, d'initier des perspectives de développement de compétences et/ou d'innovation en sport santé.



### Les compétences visées

Tout programme de formation s'appuie sur l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec l'acquisition de compétence, le renforcement et/ou le maintien par le participant. S'agissant de ce niveau de formation, il est question de faire monter en compétences des professionnels et/ou bénévoles dans un objectif de promotion de l'activité physique régulière (recommandations nationales) par une approche centrée sur les bienfaits de l'activité physique, la recherche de leviers motivationnels et l'accompagnement du bénéficiaire ayant un Certificat d'Absence de Contre-Indication.

A cela s'ajoute une volonté de proposer une pratique physique à visée santé dans le respect de l'intégrité physique du bénéficiaire par l'identification des facteurs de risques et la structuration d'un cadre sécuritaire.

Ces compétences peuvent se lire de la manière suivante : « **A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de ...** »

#### Des compétences relationnelles

- D'adopter une posture professionnelle en sport santé en prenant en compte le pratiquant dans sa globalité :
  - Par le conseil sur les activités physiques santé pour une pratique régulière selon les recommandations nationales ;
  - Par l'identification des freins et leviers motivationnels, des conditions d'adhésion à la pratique physique et le soutien au projet de santé des pratiquants ;
  - Par le développement des capacités de communication et d'écoute active.

#### Des compétences psychosociales et éducatives

- Favoriser la transmission de messages de promotion de la santé en lien avec le sport mais également avec d'autres thématiques de santé ;
- Comprendre les bienfaits et méfaits de l'activité physique sur la santé, l'impact de l'inactivité physique et de la sédentarité et savoir les relayer ;
- Connaître et savoir transmettre les recommandations issues du programme national nutrition santé (PNNS) et du programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND). Faire le lien entre l'alimentation et l'activité physique ;
- Connaître et comprendre les enjeux de santé relatifs aux facteurs de risques cardio vasculaire (hypertension artérielle, surpoids/obésité, tabac/alcool, ...) et les principales affections de longue durée à La Réunion ;
- Proposer une activité encadrée et sécuritaire telle que définie dans le label Sport Santé
- Réagir par une conduite à tenir adaptée face à une situation à risque lors de la pratique ;
- Connaître les caractéristiques, besoins, potentialités et fragilités des publics spécifiques ;
- Être sensibilisé à la prévention du dopage et des conduites dopantes dans le sport.

#### Des compétences organisationnelles et méthodologiques

- Connaître le paysage local et national en promotion de la santé et en Sport Santé Bien Être (acteurs, structures, partenaires, plan et programmes)
- S'inscrire dans une méthodologie de développement d'une offre de sport santé incluant un volet évaluatif
- Construire une séance type Sport Santé incluant les principales étapes chronologiques de la séance (échauffement, activité, étirement)

### **IMPORTANT**

Les stagiaires ayant validés ces compétences auront la capacité d'encadrer des pratiquants « Sport santé pour tous » dans **le respect des prérogatives de leur diplôme.**

## Les contenus pédagogiques validés

Les compétences citées plus haut sont les résultantes des apports théoriques et pratiques dispensés pendant la durée de formation. Ces apports prendront le nom de module dans le présent document.

Module pratique sur les conduites à tenir en cas de complication pendant l'activité	Module de sensibilisation aux particularités/fragilités des publics spécifiques	Module d'ingénierie de projet et de séance SSBE (préparation, gestion, évaluation de séance)
Module sur les freins et leviers motivationnels - Entretien qualitatif et relation de confiance	Module autour des bénéfices/risques de l'AP et de la sédentarité, de l'alimentation et de l'hygiène de vie en général	Module de sensibilisation sur les pathologies fréquentes à La Réunion et les facteurs de risques
Module sur les aspects réglementaires et institutionnels du sport santé	Ce module a fait l'objet d'une modification pour alléger le volume horaire total. Il sera disponible en distanciel via un contenu numérique à disposition des organismes de formation	

Les différents modules présentés ci-dessus ne sont ni hiérarchisés, ni chronologiquement disposés.

### *Compléments d'information*

- **Des professionnels acteurs de santé** : En raison du niveau de formation proposé ici ainsi que le profil des futurs pratiquants en Sport Santé, il a été communément admis que cette formation ne devait pas s'attarder sur l'acquisition de connaissances poussées autour des notions d'anatomie et de physio pathologie. Il ne s'agit pas, en effet, de former des professionnels en activité physique adapté mais bien des encadrants disposant des bases de connaissances en santé mais aussi et surtout d'une posture professionnelle soutenante et aidante. En revanche, il est important que ces professionnels acquièrent une « *culture santé* » théorique et pratique, d'où l'apport de notions en promotion de la santé
- **Un module PSC1 orientation sport santé optionnel.** Le professionnel souhaitant participer à cette formation Sport Santé devra présenter, *lors de l'inscription, un certificat PSC1 de moins de 5 ans*. Le prérequis est valable à condition que l'organisme de formation n'ait pas inclus dans sa maquette de formation un module validant les gestes de premiers secours et les connaissances réglementaires.  
En outre, il est important que la formation « sport santé pour tous » propose quelques heures de sensibilisation « *PSC1 spécifique* » axées sur la gestion des situations lors d'une pratique physique (risques traumatiques, chutes, lésions, ...)
- **Un module autour des bénéfices/risques de l'AP et de la sédentarité, de l'alimentation et de l'hygiène de vie en général** : Transmettre aux apprenants les connaissances sur les recommandations en activité physique, en alimentation et faire du lien entre l'impact d'une hygiène de vie saine avant, pendant et après l'effort (hydratation, réhydratation, sommeil, consommation d'alcool ou de tabac, ...).

Le comité technique formation a statué sur le volume horaire minimal pour chaque module d'enseignement. Cette harmonisation permet, entre autres, de stabiliser un coût de formation régionale communément accepté par chaque organisme de formation labellisé par la DRAJES.



La répartition des modules dans le temps reste à la discrétion de chaque organisme de formation. Les retours d'expérience nous orientent vers une formation fractionnée en 2 ou 3 modules respectivement de 3 ou 2 jours consécutifs espacés minimum d'une semaine jusqu'à 1 mois maximum.

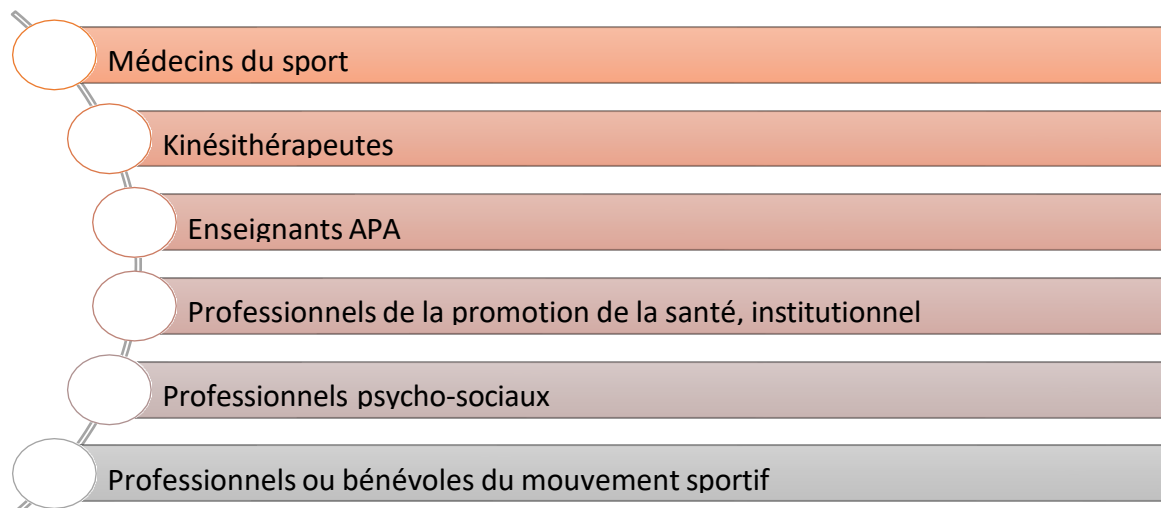
A l'issue de cette formation, **une attestation type et commune à chaque organisme de formation sera fournie par la DRAJES**. Chaque organisme de formation aura la possibilité de personnaliser cette attestation avec son identité visuelle notamment.

### Compétences des intervenants-formateurs

Les propositions suivantes font l'unanimité chez les partenaires rencontrés :

- Une formation **pluridisciplinaire** mêlant à la fois des professionnels de santé, des professionnels du mouvement sportif et des professionnels de l'éducation
- L'approche pédagogique doit être centrée sur des **méthodes actives**. L'apprenant est au centre du processus de formation, l'intervenant se doit de mettre les conditions favorables pour que celui-ci acquière par lui-même les savoir, savoir-être et savoir-faire essentiels dans sa pratique.
- Les compétences des intervenants doivent s'inscrire dans les domaines suivants : compétences **théoriques**, **scientifiques**, **empiriques** et **pédagogiques** pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants.

Au regard des finalités de la formation, la formation doit s'appuyer sur les professionnels suivants :



## Remarques et avis complémentaires

Les différents acteurs s'accordent sur la nécessité de développer chez les apprenants une « **culture santé sport** ». L'évolution de leur posture professionnelle habituellement marquée par la recherche de performance et de résultats compétitifs doit nécessairement s'axer vers une approche santé visant le plaisir, la convivialité et l'amélioration de la qualité de vie.

Pour atteindre cet objectif, la formation de « Sport santé pour tous » doit s'attarder sur le **développement de compétences relationnelles** des apprenants (entretien d'accueil, évaluation des freins et leviers à la pratique régulière d'AP et du projet du bénéficiaire)

**La prise en compte des enfants**, notamment par la proposition d'une offre à visée plaisir et santé, complémentaire à celle compétitive, doit être envisagée pour contribuer au maintien d'une pratique physique régulière chez ce public.



## Synthèse – Grille de lecture formation « Sport santé pour tous »

<b>Les prérequis</b>	<input type="checkbox"/> Niveau de diplôme exigé (cf. schéma p.5) <input type="checkbox"/> +18 ans et la carte professionnelle selon situation (Art. R 212-86 code du sport). <input type="checkbox"/> Lettre de motivation <input type="checkbox"/> Le projet sport-santé présenté par la structure
Les modules de formation et modalités d'enseignement	Les compétences développées
<b>Module autour des bénéfiques/risques de l'AP et de la sédentarité, lien avec hygiène de vie (alimentation, sommeil, ...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension des bienfaits et méfaits de l'activité physique sur la santé, de l'impact de l'inactivité physique et de la sédentarité et savoir les relayer</li> <li>- Connaissance et transmission des recommandations issues du programme national nutrition santé (PNNS) et du programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète (PRND). Cohérence entre alimentation et AP</li> </ul>
<b>Module de sensibilisation sur les pathologies fréquentes à La Réunion et les facteurs de risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les enjeux de santé relatifs aux facteurs de risques cardio vasculaire (HTA, surpoids/obésité, tabac/alcool, ...) et les principales ALD invalidantes à La Réunion</li> </ul>
<b>Module sur les freins et leviers motivationnels - Entretien qualitatif et relation de confiance</b>	<p><i>Adoption d'une posture professionnelle en sport santé en prenant en compte le pratiquant dans sa globalité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par le conseil sur les activités physiques santé pour une pratique régulière selon les recommandations nationales</li> <li>- Par l'identification des freins et leviers motivationnels, des conditions d'adhésion à la pratique physique et le soutien au projet de santé des pratiquants</li> <li>- Par le développement des capacités de communication et d'écoute active</li> </ul>
<b>Module d'ingénierie de projet et de séance sport santé (préparation, gestion, évaluation de séance)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription du participant dans une méthodologie de développement d'une offre de sport santé incluant un volet évaluatif</li> <li>- Construction d'une séance type Sport Santé incluant les principales étapes chronologiques de la séance (échauffement, activité, étirement)</li> </ul>
<b>Module pratique sur les conduites à tenir en cas de complication pendant l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'une activité encadrée et sécuritaire, le cas échéant, savoir réagir par une conduite à tenir adaptée à une situation à risque lors de la pratique.</li> </ul>
<b>Module de sensibilisation aux particularités/fragilités des publics spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des facteurs de risques cardio vasculaire (hypertension artérielle, surpoids/obésité, tabac/alcool, ...) et des principales affections de longue durée invalidantes à La Réunion</li> <li>- Connaissance des caractéristiques, besoins, potentialités et fragilités des publics spécifiques (enfants/ adolescents/ seniors/ femmes enceintes/...)</li> </ul>
<b>Module sur les aspects réglementaires et institutionnels du sport santé (distanciel)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du paysage local et national en promotion de la santé et en Sport Santé Bien Être (acteurs, structures, partenaires, stratégie et programmes)</li> <li>- Connaissance de la réglementation en vigueur, des approches législatifs et la responsabilité de l'encadrant</li> </ul>
<b>Module Stage d'observation avec un EAPAS (optionnel)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte des spécificités de l'encadrement et de la dispensation de séances d'activités physiques et sportives à des fins de santé</li> <li>- Échanges d'expériences et immersion</li> </ul>
<b>L'organisation</b>	<input type="checkbox"/> 34h en présentiel minimum + 4h en distanciel (module 1) <input type="checkbox"/> Répartition en 2 fois 3 jours ou 3 fois 2 jours <input type="checkbox"/> A l'issue, une attestation type sera délivrée par l'organisme de formation mentionnant les compétences acquises
<b>Formation des intervenants et compétences requises</b>	<p>Médecins du sport, kinésithérapeutes, enseignants en APAS, professionnels du mouvement sportif, domaine psycho social et de la promotion de la santé</p> <p><i>Compétences théoriques, scientifiques, empiriques et pédagogiques pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants</i></p>

Organisation de la formation « Sport santé pour tous »  
(réunion du comité technique formation du 09 juin 2022)

Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8	Module 9
Bénéfices/risques de la sédentarité et de la pratique physique.	Les pathologies fréquentes à La Réunion et les facteurs de risques.	Les freins et leviers motivationnels / Entretien qualitatif et relation de confiance.	Ingénierie de projet et de séance sport santé (préparation, gestion, évaluation de séance).	Etudes de cas et mises en situations.	Conduites à tenir en cas de complication pendant l'activité.	Le projet sport santé.	Stage d'observation avec EAPAS (Optionnel)
Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel
Durée 4h	Durée 4h	Durée 2h	Durée 6h	Durée 8h	Durée 4h	Durée 4h	Durée : selon organisme de formation
Médecin	Médecin	Médecin ou EAPA	EAPA	EAPA	Médecin urgentiste ou formateur 1er secours	Formateur Sport santé	Référent OF + EAPA en structure

A cela s'ajoute le module suivant en mode distanciel et selon des modalités à définir (e-learning, capsule vidéo,...) :

Les aspects réglementaires et institutionnels du sport santé. Approche réglementaire et législative.	Format e-learning	Durée 4h	Référent DRAJES
--	-------------------	----------	-----------------

## Référentiel de formation « Sport Santé sur ordonnance »

Ce référentiel, à destination des organismes labellisés par la DRAJES et souhaitant proposer des formations « sport santé sur ordonnance », a pour objectif de fixer des critères de lecture pour construire un programme de formation adapté. **Le professionnel bénéficiant de ce niveau de formation aura la possibilité d'encadrer des créneaux d'activités physiques labellisés « Sport santé sur ordonnance » auprès d'un public disposant d'une prescription médicale et selon les prérogatives liées à son diplôme.**

Le dispositif SSBE « Sport santé sur ordonnance » s'inscrit dans la continuité du décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

Il s'adresse au public défini récemment par la loi de démocratisation du sport 2022-296 du 02 mars 2022 précisant dans son article 2 que la prescription d'APA faite par les médecins traitants s'ouvre aux « personnes atteintes d'une **affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie** »

En outre, ce référentiel vise à poser les recommandations afin que les acteurs du sport et de la santé développent et/ou renforcent leurs compétences dans l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des patients orientés par leur médecin traitant.

**Les éléments présents ci-après prennent en considération les textes de loi, auxquels viennent se rajouter des éléments de lecture des partenaires rencontrés et du comité technique formation.**

### Les prérequis

#### Des aspects organisationnels

**Des participants majeurs et diplômés** : Le décret n° 2016-1990 complété par l'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/ 81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin intervenant dans la prise en charge des personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie<sup>6</sup>, **définit clairement les professionnels pouvant dispenser des APA.** Le public bénéficiaires ne doivent pas présenter de limitations fonctionnelles sévères et doit être appuyé par une évaluation des atténuations des altérations réalisée par les professionnels de santé.

A cela s'ajoute les arrêtés du 23 décembre 2020 et du 19 juillet 2019 qui viennent compléter la liste des certifications fédérales et des certificats de qualifications professionnelles autorisant la dispensation d'APA prescrite par le médecin intervenant dans la prise en charge des bénéficiaires.

Enfin, il est possible pour un stagiaire **à la condition de disposer d'un diplôme d'État (DE/BP/CQP)** de prétendre à la formation « sport santé sur ordonnance » à la condition d'avoir au préalable validé la formation « sport santé pour tous » ou, le cas échéant d'avoir eu l'accord de l'organisme de formation **après entretien** d'intégrer directement la formation « sport santé sur ordonnance »

---

<sup>6</sup> Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

**Un diplôme de secourisme (ou recyclage) récent** : S'agissant de la formation PSC1, AFPS ou SST, les mentions proposées dans le référentiel formation « Sport santé pour tous » s'appliquent également pour l'accès à la formation « Sport santé sur ordonnance » à l'exception de la durée maximale d'attestation de formation qui est réduite à 2 ans. Le cas échéant, le stagiaire devra présenter un justificatif de participation à un programme de recyclage<sup>7</sup>.

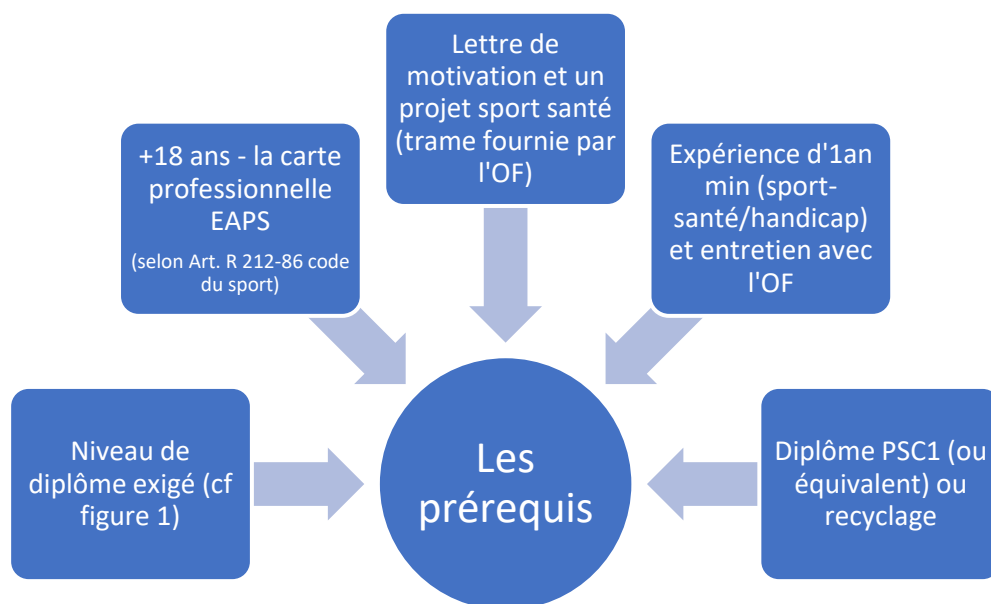
Selon les organismes de formation, un module spécifique et complémentaire PSC1 peut être proposé dans le cadre de la formation « sport santé sur ordonnance ». Néanmoins, ce module doit être intégré à la planification globale et la délivrance de l'attestation de formation finale sera conditionnée par l'obtention du diplôme PSC 1 ou équivalent.

#### Des aspects motivationnels

**Des participants expérimentés et motivés** : Les professionnels souhaitant s'inscrire dans ce type de formation devront justifier **d'une expérience d'au moins 1 an** dans l'encadrement de publics spécifiques en sport santé (ex : bénéficiaires d'activité « Sport santé pour tous »). Cette expérience aura pu être acquise soit en amont de la formation, soit à l'issue de celle-ci. Autrement dit ;

- Soit un professionnel passe la formation « Sport santé pour tous » puis se forge une expérience de terrain d'au moins un an et peut s'inscrire à la formation « Sport santé sur ordonnance » ;
- Soit un professionnel ayant une expérience significative d'un minimum d'1 an dans le « sport santé pour tous » et/ou le « sport santé sur ordonnance » sans avoir passé la formation « sport santé pour tous » sous réserve d'un entretien avec l'organisme de formation.

**Une déclaration sur l'honneur du représentant légal de la structure** dans laquelle le professionnel a encadré atteste de l'exactitude de cette expérience. Au-delà de cette expérience et à l'instar des prérequis du « Sport santé pour tous », il sera également demandé au participant de fournir une demande motivée de participation à la formation.



<sup>7</sup> Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

## Les compétences visées

L'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 fixe les compétences requises pour les professionnels et personnes habilités à dispenser l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant aux patients atteints d'affections de longue durée.

Ces compétences sont au nombre de 7 et se précisent selon les phénotypes fonctionnels des patients accueillis. Le périmètre de la formation de « sport santé sur ordonnance » s'inscrit dans le cadre d'un accueil de **personnes ayant des limitations fonctionnelles minimales à modérées**. Cela étant, le niveau d'exigence de ce référentiel de formation s'appuie sur le niveau d'acquisition, par les professionnels, des compétences requises pour l'accueil de personnes ayant des limitations fonctionnelles modérées (cf. tableau ci-après)

## Limitations

### Compétences

### Limitation modérée

<p>- 1 - <i>Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique.</i></p>	<p>- Être capable de participer à l'accompagnement de l'éducation thérapeutique d'un patient.</p>
<p>- 2 - <i>Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du patient, en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels.</i></p>	<p>- Être capable d'utiliser des tests d'évaluation spécifiques, adaptés aux limitations fonctionnelles. - Évaluation des freins, ressources individuelles, et aptitudes à entrer dans la pratique d'une activité physique adaptée (compte tenu des limitations), par la conduite d'entretiens motivationnels et semi-directifs et validés.</p>
<p>- 3 - <i>Être capable de concevoir, coconstruire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne.</i></p>	<p>- Être capable d'identifier les modalités de pratique et leurs adaptations pédagogiques les plus appropriées à l'état des personnes et aux objectifs définis dans l'évaluation initiale. - Maîtriser les connaissances des interactions entre pathologie chronique et réponses à l'exercice.</p>
<p>- 4 - <i>Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérance et retour vers le prescripteur, savoir individualiser la pratique).</i></p>	<p>- Être capable d'enseigner des activités physiques adaptées nécessitant une réorganisation de la pratique de façon à s'assurer d'une balance bénéfice-risque favorable. - Maîtriser les méthodes d'évaluation des capacités et ajuster les contenus enseignés en fonction des objectifs d'amélioration de la santé recherchés (approche ciblée et personnalisée).</p>
<p>- 5 - <i>Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le patient et les autres professionnels).</i></p>	<p>Être capable - D'établir un bilan pertinent pour les prescripteurs et les patients, - De le communiquer aux patients et à tous les acteurs du parcours de soins, - D'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.</p>
<p>- 6 - <i>Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique.</i></p>	<p>Être capable - D'établir un premier bilan de l'état de santé du blessé (fonctions vitales, bilan locomoteur), - De transmettre une alerte aux services de secours. - D'éviter l'aggravation de l'état du blessé (prise en charge des hémorragies, pertes de connaissance, arrêt cardiaque, hypoglycémie, etc.).</p>
<p>- 7 - <i>Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.</i></p>	<p>Connaissances très générales sur - La présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - Les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients, - Les adaptations spécifiques à l'exercice aigu des patients, - Les effets attendus de l'activité physique sur des limitations fonctionnelles spécifiques</p>



## Complément d'information

La formation de « Sport santé sur ordonnance » doit trouver un juste équilibre entre des apports :

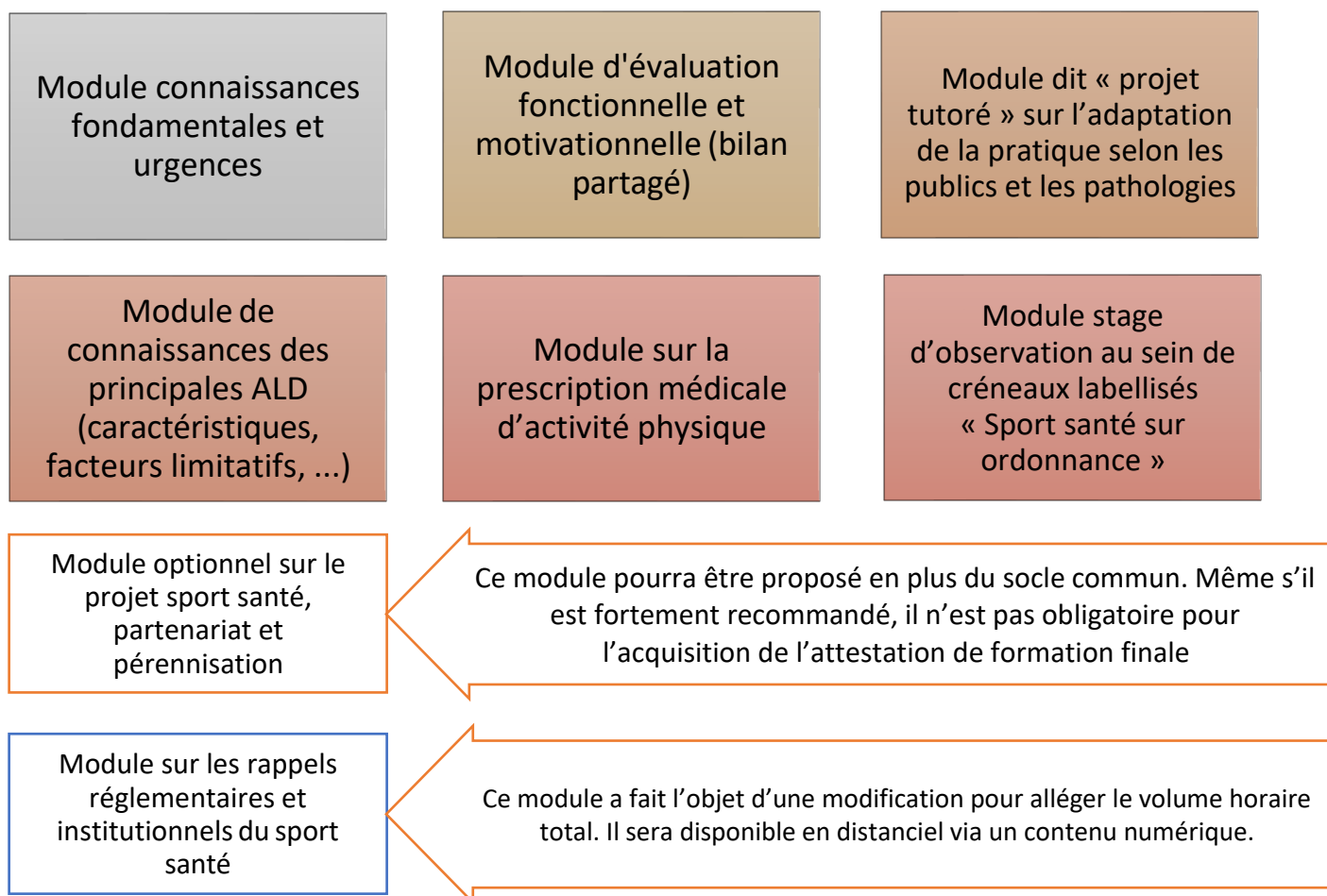
- permettant aux participants de proposer **un encadrement sécuritaire** de la pratique physique
- développant une posture professionnelle qui favorise **le soutien de la motivation** du bénéficiaire.

La qualité de l'accueil des bénéficiaires, le caractère sécuritaire de leur prise en charge et le travail partenarial avec le médecin intervenant dans la prise en charge doit être au cœur des réflexions des acteurs du Sport Santé, ceci en vue de construire et maintenir la relation de confiance entre professionnels de santé et professionnels du sport.

### Les contenus pédagogiques validés

Les compétences citées plus haut sont les résultantes des apports théoriques et pratiques dispensés pendant la durée de formation. Ces apports prendront le nom de module dans le présent document

La réunion du 09 juin 2022 du comité technique formation a conduit à la validation des modules ci-dessous, de leur contenu, de leur modalité d'enseignement et de leur volume horaire.



Ces contenus de formation s'inscrivent dans une continuité pédagogique avec les modules de la formation « Sport santé pour tous ». La notion d'approfondissement de certains apports doit être privilégiée pour respecter la logique de parcours de formation

## Complément d'information

### Une alternance entre théorie et pratique :

L'approche pédagogique privilégiée dans cette formation doit être orientée vers l'acquisition de compétences pratiques des professionnels. Être capable concrètement de proposer une activité physique adaptée dans sa spécialité en tenant compte des limitations fonctionnelles des bénéficiaires.

*L'approche théorique (type cours magistraux) ne peut suffire à l'acquisition de ces compétences.*

### IMPORTANT

### Des modules d'approfondissement complémentaires :

A l'issue de cette formation et en toute autonomie, les organismes de formation pourront **organiser des modules d'approfondissement spécifiques sur des pathologies chroniques** (BPCO, AVC, cancer du sein, ...) ou des publics particuliers (enfants, seniors, femmes enceintes, ...). Cette offre complémentaire d'approfondissement pourra s'effectuer sur la base d'un recueil des besoins ou d'une analyse de terrain auprès des acteurs du sport santé. Ces modules pourront être ouverts et accessibles à tout intervenant figurant dans la figure 1 - *Schéma de structuration des parcours de formation pour la labellisation SSBE régionale (actualisé au 14 septembre 2022 et sous réserve de modifications selon l'évolution de la réglementation).*

Le comité technique formation a statué sur le volume horaire minimal pour chaque module d'enseignement. Cette harmonisation permet, entre autres, de stabiliser un coût de formation régionale communément accepté par chaque organisme de formation.



Tout comme le référentiel « Sport santé pour tous », peu d'éléments sont ressortis autour de l'organisation de cette formation. Chaque organisme de formation est libre de planifier son offre dans le respect des critères précisés dans le présent document. *Proposition : Fractionner en 4 ou 6 blocs de 3 ou 2 jours espacés minimum d'1 semaine à 1 mois*

A l'issue de cette formation, **une attestation type et commune à chaque organisme de formation sera fournie par la DRAJES**. Chaque organisme de formation aura la possibilité de personnaliser cette attestation avec son identité visuelle notamment.

## Complément d'information

### Un socle d'évaluation harmonisées régionalement entre chaque organisme de formation :

L'actualisation du référentiel de formation précise les modalités d'évaluation conduisant à la délivrance de l'attestation de formation « Sport santé sur ordonnance ». Les membres du comité technique formation s'accordent sur le principe d'un socle d'évaluation commun pouvant être personnalisé selon les besoins de chaque organisme de formation. Ce socle commun prévoit une évaluation accès sur :

- Assiduité (présence obligatoire sur l'ensemble des journées de formation)
- Amélioration des connaissances avant/après la formation en lien avec la certification Qualiopi
- Rédaction d'un projet d'accompagnement en APA (projet tutoré) / Évaluation de stage

### Compétences des intervenants-formateurs

Les propositions suivantes font l'unanimité chez les partenaires rencontrés :

- Une formation **pluridisciplinaire** mêlant à la fois des professionnels de santé, des professionnels du sport et des professionnels de l'éducation
- L'approche pédagogique doit être centrée sur des **méthodes actives**. L'apprenant est au centre du processus de formation, l'intervenant se doit de mettre les conditions favorables pour que celui-ci acquière par lui-même les savoir, savoir être et savoir-faire essentiels dans sa pratique.

Les compétences des intervenants doivent s'inscrire dans les domaines suivants : compétences **théoriques**, **scientifiques**, **empiriques** et **pédagogiques** pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants.

Au regard des finalités de la formation, la formation doit s'appuyer sur les professionnels suivants :



### **Des professionnels du droit**

L'encadrement d'un public présentant des pathologies chroniques et du risque potentiellement plus élevé de rencontrer des complications lors de la pratique, interroge sur les questions légales et juridiques. L'information des professionnels sur les aspects réglementaires notamment au regard de la loi pour anticiper et/ou se prémunir de toutes situations problématiques peut faire l'objet de module de formation complémentaire.

Quelques éléments réglementaires et juridiques sur le droit du sport seront présents dans le module 1, organisé en distanciel.

## Synthèse – Grille de lecture « Sport Santé sur ordonnance »

<b>Les prérequis</b>	<input type="checkbox"/> +18 ans et la carte professionnelle selon situation (Art. R 212-86 code du sport). <input type="checkbox"/> Niveau de diplôme exigé (cf. schéma p.5) ; <input type="checkbox"/> Lettre de motivation et un projet sport santé (trame fournie par l'OF) ; <input type="checkbox"/> Expérience d'1 an min (sport-santé et/ou handicap) et entretien avec l'OF ; <input type="checkbox"/> Titulaire du PSC1 ou équivalent de moins de 2ans (ou recyclage) si l'organisme de formation ne propose pas la formation secourisme dans la formation SSO
<b>Les modules de formation</b>	<b>Les compétences développées</b>
<b>Module Rappel réglementaire et institutionnel du sport santé</b>	- Connaissance du paysage local et national en promotion de la santé et en Sport Santé Bien Être (acteurs, structures, partenaires, plan et programmes)
<b>Module évaluation fonctionnelle et motivationnelle (bilan partagé)</b>	- Mise en œuvre d'une évaluation initiale de la situation de la personne en incluant des évaluations fonctionnelles propres à la pratique physique envisagée, ainsi que l'identification des freins, des ressources individuelles et des capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés
<b>Module connaissances fondamentales et urgences adapté à l'APA</b>	- Approfondissement et spécification des connaissances en lien avec le PSC1 et spécifique à la pratique d'activité physique adaptée
<b>Module prescription médicale d'activité physique</b>	- Favoriser la compréhension et la lecture des prescriptions médicales pour adapter sa pratique aux besoins du patients. - Savoir lire et interpréter les recommandations du médecin traitant ou du médecin spécialiste
<b>Module connaissance des principales ALD</b>	- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques
<b>Module projet tutoré sur l'adaptation de la pratique selon la pathologie et le public</b>	- Mise en œuvre d'une évaluation initiale de la situation de la personne en incluant des évaluations fonctionnelles propres à la pratique physique envisagée, ainsi que l'identification des freins, des ressources individuelles et des capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés - Accompagnement par un professionnel « tuteur »
<b>Module optionnel sur le projet sport santé, partenariat et pérennisation (optionnel)</b>	- Mise en œuvre un programme : animer les séances d'activité physique et sportive ; évaluer la pratique et ses progrès ; soutenir la motivation du patient ; détecter les signes d'intolérance lors des séances et transmettre les informations pertinentes au prescripteur dans des délais adaptés à la situation - Évaluer à moyen terme les bénéfices attendus du programme : établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les personnes, établir un dialogue entre les acteurs selon une périodicité adaptée à l'interlocuteur
<b>L'organisation</b>	<input type="checkbox"/> 62h en présentiel et 4h à distance <input type="checkbox"/> Formation organisée selon les contraintes de chaque organisme de formation. <i>Proposition : Fractionner en 4 ou 6 blocs de 3 ou 2 jours espacés minimum d'1 semaine à 1 mois</i> <input type="checkbox"/> A l'issue, une attestation sera délivrée par l'organisme de formation
<b>Compétences des intervenants</b>	Médecins du sport, kinésithérapeutes, enseignants en APAS, professionnels du mouvement sportif, domaine psycho social et de la promotion de la santé <i>Compétences théoriques, scientifiques, empiriques et pédagogiques pour proposer des activités variées faisant appel aux compétences des apprenants</i>

Organisation de la formation « Sport santé sur ordonnance »  
 (réunion du comité technique formation du 09 juin 2022)

	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8
<b>Contenu</b>	Rappel réglementaire et institutionnel du Sport Santé	Connaissances fondamentales et urgences	Connaissance des principales ALD (caractéristiques, facteurs limitatifs,...)	Evaluation fonctionnelle et motivationnelle (bilan partagé)	La prescription médicale d'Activité Physique	Projet tutoré sur l'adaptation de la pratique selon la pathologie et le public	Optionnel  Projet, développement Sport sur Ordonnance et partenariat, pérennisation des actions	Stage d'observation avec EAPAS et/ou éducateurs sportifs
<b>Volume horaire</b>	Durée : 4h00 e-learning	Durée : 4h00	Durée : 20h00	Durée : 8h00	Durée : 4h00	Durée : 6h00 Présentation cadre de formation et restitution  Durée : 5h00 pour 4 groupe rencontre tuteur visio-présentiel	Durée propre à chaque organisme de formation	Planning individualisé pour chaque stagiaire
<b>Intervenants</b>	FORMATEUR SPORT SANTE : 2h et DJSCS : 2h	MEDECIN ou EAPA ou Masseur-Kiné	MEDECIN	EAPA	EAPA + Médecin	EAPA	FORMATEUR SPORT SANTE	Structure d'accueil

Il est important de distinguer sur le tableau les modules du socle commun en présentiel (M2-M3-M4-M5-M6), le module du socle commun en distanciel (M1) et le module optionnel (M7).

Également présent sur le tableau le module 8, relatif au stage d'observation de terrain au sein d'une structure disposant de créneaux labellisés « Sport santé sur ordonnance » dont les horaires, difficilement évaluables, ne figurent pas dans le volume horaire global.

Ce référentiel de formation constitue le socle commun de compétences à acquérir et de contenu à enseigner pour les organismes de formation labellisés auprès de la DRAJES.

Il a pour ambition de fixer des recommandations partagées par les acteurs du sport santé (comité technique formation) dans le but d'harmoniser l'offre de formations régionales en SSBE. Ceci dans le respect de la réglementation en vigueur et en adéquation avec les critères de la labellisation des créneaux SSBE « sport santé pour tous » et « sport santé sur ordonnance » (cf. cahier des charges régional de labellisation)

Dans le but d'améliorer régulièrement la qualité du suivi, de la communication et de l'évaluation de l'axe 2 de la stratégie régionale sport santé, l'IREPS Réunion a constitué un outil de partage d'informations, de supports et de ressources à destination de la DRAJES et des organismes de formation. Cet outil de pilotage régional vise l'optimisation de la coordination de la formation à La Réunion.



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation Régionale Académique  
à la Jeunesse, à l'Engagement  
et aux Sports

